



ANNEXE TECHNIQUE N°6

Conception et mise en œuvre d'une offre de formation spécifique pour l'accompagnement des sites entrants dans le cadre de la nouvelle contractualisation politique de la ville

	CNFPT	CGET	ANRU
Chefs de projet	Samir Yacoubi Virginie JUREVICZ	Sylvie ROGER	Marjorie Moulin
Téléphone	03 28 51 32 35 01 55 27 43 72	01.85.58.61.72	
Adresse e-mail	samir.yacoubi@cnfpt.fr virginie.jurevicz@cnfpt.fr	sylvie.roger@cget.gouv.fr	mmoulin@anru.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Article de l'accord-cadre concerné

Article 2.1 Former les équipes en charge de la politique de la ville au sein des collectivités territoriales

Contexte

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit la signature d'une nouvelle génération de contrats de ville, appelés à succéder aux contrats urbains de cohésion sociale.

Ces nouveaux contrats de ville se caractérisent par :

- une nouvelle philosophie d'action, à savoir un portage intercommunal, un contrat unique associant le social, l'économique et le renouvellement urbain, la mobilisation première du « droit commun » de l'Etat et des collectivités, la co-construction avec les habitants et la rénovation des méthodes de participation citoyenne, l'articulation des futurs contrats avec les CPER et les programmes européens, nécessitant une gouvernance élargie, de nouveaux modes de faire et une ingénierie renouvelée avec une nouvelle « feuille de route » pour les équipes projet ;
- de nouveaux acteurs : notamment les EPCI mais aussi les conseils généraux et les conseils régionaux (au titre de leurs compétences propres), les acteurs économiques, etc. sans compter le renouvellement des exécutifs après les Municipales ;
- une mobilisation spécifique de l'Etat à travers la constitution d'une équipe interministérielle placée auprès du préfet.

La loi a également proposé une redéfinition de la géographie prioritaire qui a élargi le périmètre de la politique de la ville à une centaine de communes et d'agglomérations nouvelles, au sein desquelles une nouvelle ingénierie doit se constituer et se qualifier.

C'est pourquoi, dans le cadre de leur partenariat, le CGET, le CNFPT et l'ANRU ont souhaité proposer aux agents de l'Etat et des collectivités de ces nouveaux territoires de la politique de la ville une formation spécifique visant à leur permettre de conduire le processus contractuel dans les meilleures conditions. Cette formation constitue l'objet de la présente annexe technique.

Le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est chargé de conduire la réforme d'ensemble de la politique de ville issue de la loi de programmation du 21 février 2014, par une action cohérente et globale. Il mobilise dans une démarche de participation, les politiques de droit commun, poursuit l'adoption de nouveaux contrats de ville à l'échelle intercommunale, reçoit la géographie d'intervention, lance un nouveau programme national de renouvellement urbain et met en place des « conseils citoyens » dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville. Il pilote la mobilisation collective des services de l'Etat, des élus, des institutions et des acteurs de terrain, pour changer concrètement la vie des habitants des quartiers.

Créé le 2 avril 2014, le CGET intègre le secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV), la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) et les missions et personnels de l'Acsé. Toutefois, jusqu'en décembre 2015, l'Acsé reste l'opérateur du CGET pour la gestion des crédits du programme 147.

Description de l'action et objectifs

Co-conception et pilotage de la mise en œuvre d'une formation de 5 jours répartie en 2 modules (de 3 et 2 jours respectivement), intitulée « Du projet de territoire à la mise en œuvre du contrat de ville pour les nouveaux territoires cibles de la géographie prioritaire ». Les sessions de cette formation sont organisées, au sein des délégations régionales du CNFPT, entre octobre 2014 et le premier trimestre 2015.

L'objectif général est de former les participants à la mise en œuvre de la contractualisation autour de trois éléments principaux : cadrage réglementaire, projet de territoire et élaboration du contrat de ville.

Cette formation a pour ambition, au-delà de la compréhension des enjeux de la réforme de la politique de la ville, de donner aux participants les clefs pour mener à bien le processus de contractualisation, et de leur permettre de transférer les savoirs acquis en formation en situation de travail à travers quelques pistes d'action.

Contenu :

Module 1 :

- Présentation des principaux enjeux des nouveaux contrats de Ville ;
- Le projet de territoire et le diagnostic ;
- L'articulation des dimensions urbaines, sociales et économiques ;
- La mobilisation du droit commun.

Module 2 :

- Gouvernance, suivi et évaluation du contrat ;
- Formalisation des contenus du contrat.

Pour animer ces sessions de formation, l'Acsé a lancé un appel d'offres à l'été 2014. Dans ce cadre, les parties ont co-conçu et co-organisé un regroupement pédagogique des intervenants prestataires les 29 et 30 septembre 2014 à Paris.

Les objectifs du regroupement pédagogique sont :

- Cadrer les conditions de réalisation de la prestation de formation ;
- Délivrer un message harmonisé sur l'ensemble des territoires ;
- Outiller les formateurs sur les priorités transversales..

Livrable(s)

Pour le regroupement pédagogique des formateurs :

- Diaporamas ;
- Documents de synthèse ;
- Scénario de formation.

Pour la formation des professionnels en charge de l'élaboration du contrat de ville :

- Scénario pédagogique ;
- Programme de formation définitif des prestataires comprenant le nom et la qualité de chacun des intervenants ;
- Notes de bilans de formation pour chaque module, synthétisant les résultats des questionnaires d'évaluation et faisant le point sur l'avancement de la démarche de contractualisation sur les sites dont sont issus les stagiaires ;
- Nombre et qualité des participants (feuilles d'émargement).

Public visé

Cette formation vise les professionnels qui seront directement en charge de l'élaboration du contrat de ville, soit, pour chaque territoire ayant au moins une commune entrant dans la nouvelle géographie prioritaire de la ville :

- 1 agent par commune
- 1 agent par EPCI ayant au moins une commune entrante
- 1 agent de préfecture de région (CM SGAR) et/ou 1 CM DRJCS
- 1 agent de préfecture de département ou délégué du préfet (s'il est désigné pour coordonner le processus de contractualisation)
- 1 agent de DDCCS
- 1 agent de DDT
- 1 agent de préfecture de région (CM SGAR) et/ou 1CM DRJCS pour chaque région n'ayant aucun site entrant (Auvergne, Champagne-Ardenne, Corse).

A titre indicatif, environ 360 personnes sont potentiellement éligibles à cette formation (dont 170 agents territoriaux).

Moyens mobilisés (modalités d'organisation et de gestion, moyens financiers)

Modalités d'organisation et de gestion :

Co-conception des scénarios pédagogiques par le CGET, le CNFPT et l'ANRU.

Co-définition des modalités d'organisation logistique.

Co-conception et animation du regroupement pédagogique des intervenants prestataires.

Les inscriptions aux sessions de formation sont assurées par les délégations régionales du CNFPT.

Les formations se dérouleront dans les locaux des délégations régionales du CNFPT.

Modalités financières :

Le budget total est de **357 934 € pour l'organisation de 20 sessions de formation** (module 1 de 3 jours et module 2 de 2 jours), dont 347 640 € au titre des marchés de formation passés par l'Acsé (dont 225 730 € engagés en 2014 et 121 910 € restant à engager en 2015).

Par ailleurs, le CNFPT prend en charge les coûts de restauration du midi des agents de l'Etat participant aux formations.

Pour les agents des services de l'Etat, les frais de transport et d'hébergement sont à la charge de leur administration.

Dans le cadre de ce projet partenarial, au travers duquel le CNFPT, le CGET et l'Acsé conjuguent leurs compétences et leurs contributions, **le CNFPT participera financièrement à hauteur de :**

- **2428 euros pour l'organisation de chaque module 1 (3 jours)**
- **1619 euros pour l'organisation de chaque module 2 (2 jours).**

A l'issue de l'organisation des sessions de formations prévues, l'Acsé établira un mémoire récapitulatif le nombre et les dates des modules de formation.

Le règlement de la participation financière du CNFPT sera effectué par mandat sous forme de virement.

PILOTAGE DU PROJET

Méthodes de travail

Constitution d'un comité de pilotage réunissant :

- des personnels du CNFPT (INSET de Dunkerque, INSET d'Angers, direction des coopérations avec un appui de la direction de la communication) ;
- des personnels du CGET (Pôle animation territoriale) ;
- un représentant de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

Calendrier

Conception du scénario de formation : février à juin 2014.

Lancement de l'appel d'offres par l'Acsé : été 2014.

Regroupements pédagogiques des intervenants prestataires : les 29 et 30 septembre et le 26 novembre 2014.

Déploiement des sessions de formation : octobre 2014 jusqu'au premier trimestre 2015.

Autres partenaires externes impliqués ou associés
ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine)

SUIVI DU PROJET

Communication

Co-conception et réalisation d'une plaquette de présentation de la formation, déclinée par site de formation, relayée sur le site web du CGET, transmise aux référents régionaux du CGET, aux Centres de ressource ainsi qu'aux réseaux professionnels ; transmise aux délégations régionales du CNFPT et accompagnée d'un mailing ciblé.

Suivi et évaluation de l'action ou du projet

Questionnaire d'évaluation
Suivi du processus de contractualisation

Livrables et / ou indicateurs de résultats

- scénarios pédagogiques,
- synthèse des évaluations des participants,
- nombre de participants, copie des feuilles d'émargement

Propriété des contenus et cession des droits

Cf. articles 2.11 et 6 de l'accord-cadre

Fait à Paris, en 4 exemplaires
Le

Le président du CNFPT



François DELUGA
Maire du Teich

**Le directeur général de
l'Acse**



Michel VILLAC

**Le commissaire général
adjoint du CGET,
directeur de la ville et de
la cohésion urbaine**



Raphaël Le Méhauté